

# CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE IPRA



# MOT DU PRÉSIDENT



La responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe Ipra dans la conduite des affaires.

En référence à ces valeurs, le Groupe Ipra a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte définissant des principes de bonne conduite pour aider et accompagner chaque collaborateur, quelle que soit sa position, dans l'exercice de ses fonctions.

Par cette Charte, le Groupe Ipra affirme son attachement à un comportement éthique, conforme à ses valeurs et respectueux de principes fondamentaux à l'égard des parties prenantes du Groupe (clients, partenaires, prestataires, concurrents, organismes publics, ...).

Il appartient à chacun de s'approprier cette Charte et d'en faire vivre les principes.

**Thierry DEREGNAUCOURT**

# INTRODUCTION

Au-delà des obligations réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois s'inscrit dans une démarche éthique essentielle à la conduite responsable de nos activités.

Le Groupe Ipra attend de l'ensemble de ses collaborateurs - y compris les apprentis, alternants, stagiaires, mandataires sociaux et membres de la Direction - qu'ils agissent, en toutes circonstances, avec intégrité, conformément aux principes éthiques qui fondent notre culture d'entreprise, quel que soit leur métier ou leur niveau de responsabilité.

De la même manière, nous attendons de nos prestataires, sous-traitants et fournisseurs qu'ils adhèrent aux engagements de notre Charte Éthique, en les intégrant dans leurs pratiques professionnelles.

Cette Charte constitue un cadre de référence pour guider nos actions au quotidien. Tout manquement à ses principes, ou tout comportement contraire à son esprit, peut faire l'objet de mesures disciplinaires, dans le respect du règlement intérieur et des dispositions légales en vigueur.

Conscient que la Charte Éthique ne peut couvrir l'ensemble des lois, règlements et conventions applicables à nos activités, ni anticiper toutes les situations possibles, le Groupe Ipra encourage chaque collaborateur à faire preuve de discernement, à adopter une conduite responsable et à se référer aux principes de la Charte pour orienter ses décisions avec bon sens, loyauté et intégrité.



# SOMMAIRE

## **01** Principes citoyens et sociétaux

Promouvoir le respect des droits humains

Promouvoir l'inclusion et la diversité

Lutter contre toute forme de discrimination

Respect de la vie privée

Préservation de l'environnement

Maintenir un environnement de travail sûr et sans risque

## **02** Principes fondamentaux en matière commerciale

Respect des lois et réglementations

Respect de la libre concurrence

Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux

Lutte contre la corruption

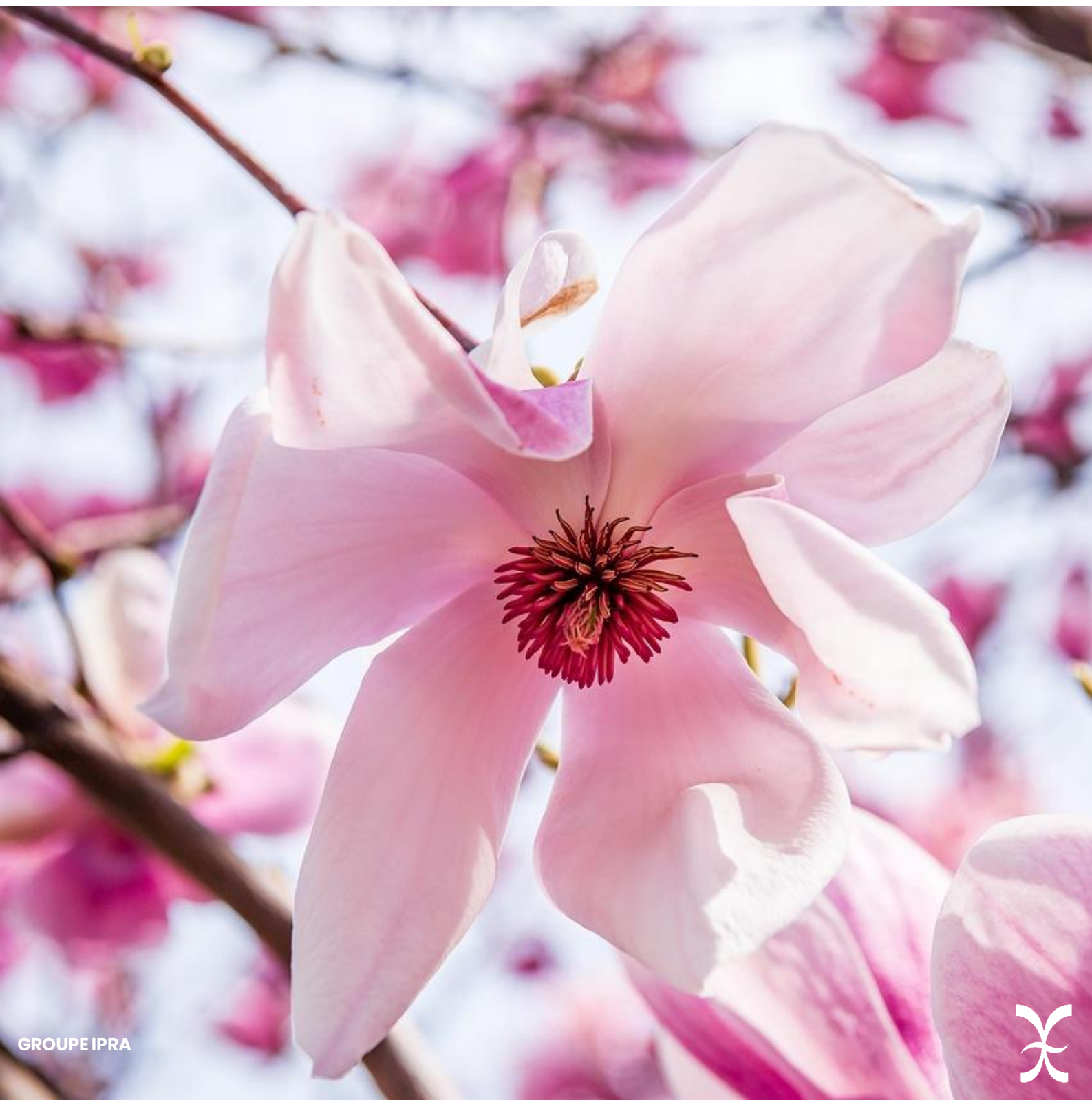
Prévention des conflits d'intérêts

Protection des informations confidentielles et des secrets commerciaux du Groupe et de nos partenaires

Protection des actifs de l'entreprise

## **03** Diffusion de la Charte Ethique et Procédure d'alerte

# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## Promouvoir le respect des droits humains

La notion de « droits humains » repose sur l'idée selon laquelle tout être humain possède des droits universels et inaliénables quel que soit le droit en vigueur dans l'État dans lequel il se trouve et sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de religion. Cette vision a été consacrée par de nombreux textes nationaux et internationaux (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Charte des Nations Unies, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Nous n'avons recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales, nous nous interdisons le travail des enfants tout au long de notre chaîne de valeur.

Nous plaçons l'humain au cœur de notre démarche en valorisant le respect, l'écoute et la solidarité. Chaque collaborateur est encouragé à s'épanouir dans un environnement bienveillant, où la résilience au travail est soutenue : faire face aux défis avec adaptabilité tout en préservant le bien-être individuel et collectif.



## Promouvoir l'inclusion et la diversité

L'inclusion et la diversité sont des valeurs qui font partie intégrante de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Promouvoir la diversité et s'inscrire dans une démarche inclusive, c'est accorder une place à chacune et chacun, quelles que soient sa singularité, ses différences, ses opinions. C'est aussi considérer cette diversité comme créatrice de cohésion, de richesse, de bien-être en faveur de la performance de l'entreprise.

Nous nous engageons à soutenir un environnement de travail propice à l'intégration, au sein duquel les différences individuelles entre les collaborateurs sont respectées.

# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## Lutter contre toute forme de discrimination

Nous prohibons toute forme de discrimination, lors de l'embauche et tout au long de la relation de travail, fondée notamment sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de handicap, l'appartenance syndicale, etc.

Nous condamnons fermement toute forme de harcèlement – moral, sexuel ou discriminatoire – et nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain, respectueux et inclusif pour tous. Des actions de prévention sont mises en place ; tout collaborateur doit pouvoir signaler une situation en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Nous favorisons l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de recrutement ou de promotion.



## Respect de la vie privée

Nous devons garantir la confidentialité des données personnelles de nos collègues et collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et de toute autre personne concernée par nos activités.

Nous informons les personnes concernées de la collecte et du traitement de leurs données personnelles pour leur permettre d'exercer leurs droits. Nous nous engageons à collecter, traiter et conserver les informations personnelles de manière responsable, transparente et sécurisée, dans le strict respect des réglementations en vigueur.

Nous ne pouvons partager avec des tiers, sans autorisation de la personne concernée et/ou de notre hiérarchie, les données personnelles auxquelles nous avons accès dans le cadre de nos fonctions.



# 01 PRINCIPES CITOYENS ET SOCIÉTAUX



## Préservation de l'environnement

Nous sommes conscients que nous avons l'obligation de contribuer à préserver l'environnement et la biodiversité de la planète pour les générations futures.

Nous nous efforçons de mener nos activités de manière à préserver et promouvoir un environnement sûr et propre, en utilisant l'énergie, les matériaux avec efficacité ; en minimisant l'impact néfaste sur l'environnement et la production de déchets, et en traitant les déchets résiduels de manière sûre et responsable.



## Maintenir un environnement de travail sûr et sans risque

Nous avons tous la responsabilité de contribuer à un environnement de travail sûr, sain et respectueux, dans lequel la sécurité de chacun est une priorité absolue.

Le Groupe Ipra met en place des règles claires en matière de santé et de sécurité, que chaque collaborateur se doit de respecter rigoureusement. Chacun est tenu d'adopter des comportements responsables, afin de ne pas créer de risques pour soi-même, pour les autres ou pour l'environnement de travail.

Nous veillons à connaître et à appliquer les consignes de sécurité, ainsi que de savoir comment réagir efficacement en cas d'urgence.

Tout accident, même mineur, ainsi que toute situation présentant un risque pour la sécurité doit être signalé immédiatement au responsable sécurité du site ou à sa hiérarchie.

Cette vigilance collective est essentielle pour la prévention et la garantie d'un cadre de travail protecteur pour tous.



# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## Respect des lois et réglementations

Il est de notre responsabilité de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables dans chaque pays où nous exerçons notre activité. Il en est de même quant aux diverses politiques et directives établies par l'Entreprise dans ses différents domaines d'activité.

Cette exigence de conformité est au cœur de notre éthique d'entreprise et conditionne la confiance que nous construisons avec nos collaborateurs, clients et partenaires. Nous mettons en place une veille réglementaire rigoureuse et formons régulièrement nos équipes afin de garantir le respect continu des normes en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de droit du travail et de commerce.



## Respect de la libre concurrence

Nous nous soucions de préserver une concurrence libre et non faussée, dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans enfreindre les règles de la concurrence.

Aucune de nos actions ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Nous refusons toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée en particulier les conditions financières, la répartition des prestations, des marchés ou des clients.

Sont proscrits non seulement tout accord formalisé, mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou de la concurrence loyale.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux**

Nous entretenons avec toutes les parties prenantes et, en particulier, avec nos clients, nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité.

Nous nous obligeons ainsi à honorer nos engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux.

Nous garantissons le règlement des fournisseurs dans les délais fixés, afin de maintenir des partenariats basés sur la confiance, la transparence et le respect mutuel. Cet engagement soutient la stabilité et la pérennité de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous nous interdisons d'imposer des conditions abusives (notamment en matière de paiement, de délai...) à nos fournisseurs.

Nous ne pourrions continuer à collaborer avec un partenaire qui, de façon répétée, ne respecterait pas nos Principes Éthiques, notamment en matière de Droits de l'Homme et/ou de lutte contre la corruption.



## **Lutte contre la corruption et paiement de facilitation**

Nous nous engageons à respecter les lois anticorruption en vigueur dans chaque pays où nous opérons. Afin de préserver l'intégrité et la confiance, nous mettons en place des procédures de contrôle, de transparence et de formation pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs. Toute violation de ces principes sera sanctionnée conformément à notre règlement interne et à la législation applicable.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Lutte contre la corruption et paiement de facilitation**

Nous respectons strictement les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption, les paiements illicites et toute forme de trafic d'influence. Nous attendons le même engagement de la part de l'ensemble de nos prestataires, fournisseurs, agents et partenaires.

Les rémunérations versées à nos prestataires, agents ou consultants sont exclusivement fondées sur leurs compétences techniques, la réalité des prestations fournies et le respect des clauses contractuelles, dans le cadre des réglementations en vigueur.

La corruption constitue un risque réel pour toute organisation, mais elle peut être efficacement prévenue grâce à une vigilance collective. Chaque collaborateur a un rôle essentiel à jouer pour défendre les valeurs d'intégrité, de transparence et de professionnalisme qui fondent la réputation et la durabilité de notre entreprise.

Un dispositif d'alerte éthique est mis à disposition des collaborateurs afin de signaler, en toute confidentialité et sans risque de représailles, toute situation suspecte ou tout comportement contraire à nos engagements éthiques. Ce dispositif participe à la prévention et à la détection des pratiques inappropriées, dans un esprit de responsabilité partagée.



## **Prévention des conflits d'intérêts**

La prévention des conflits d'intérêts est essentielle pour assurer l'intégrité de notre entreprise. Nous encourageons chaque collaborateur à être vigilant et à signaler toute situation pouvant compromettre son impartialité.

# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## Protection des informations confidentielles

La protection des informations confidentielles est une priorité pour le Groupe Ipra. Nous veillons au strict respect de la confidentialité dans l'ensemble de nos activités et dans l'exécution de nos contrats, notamment en ce qui concerne les données, les informations sensibles, le savoir-faire, les droits de propriété intellectuelle et industrielle, ainsi que les secrets d'affaires.

Nous reconnaissons que chacun d'entre nous a l'obligation de conserver les informations sensibles et la propriété intellectuelle de manière sécurisée et confidentielle. Cette obligation demeure en vigueur même après la fin de la collaboration avec le Groupe.

Nous mettons également en œuvre les règles et dispositifs nécessaires à la sécurité des systèmes d'information, afin de garantir la protection de nos données contre tout accès non autorisé ou usage inapproprié.

La confidentialité est un pilier essentiel de notre activité dans l'univers des parfums et des arômes. Nous nous engageons à protéger toutes les informations sensibles, qu'elles concernent nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires ou nos opérations internes. Chaque employé est tenu de traiter ces données avec la plus grande discrétion et de ne les partager qu'avec les personnes dûment autorisées. Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité et l'intégrité de ces informations.



# 02 PRINCIPES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE COMMERCIALE



## **Protection des secrets commerciaux (du Groupe et de nos partenaires) et des actifs de l'entreprise**

Nos formules, procédés de fabrication, stratégies de développement et listes de fournisseurs sont au cœur de notre savoir-faire. Ces éléments, qualifiés de secrets commerciaux, représentent un avantage concurrentiel majeur. Leur divulgation, même involontaire, peut nuire gravement à l'entreprise. C'est pourquoi nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la protection de ces informations, en imposant des règles claires de confidentialité, y compris par des clauses contractuelles et des contrôles d'accès adaptés.

Tous les actifs et documents appartiennent au Groupe Ipra. Ils sont mis à disposition de manière temporaire et demeurent la propriété exclusive du Groupe.

Nos actifs, qu'ils soient matériels (infrastructures, équipements, matières premières) ou immatériels (formules, savoir-faire, marques, bases de données), sont au cœur de notre performance et de notre identité. Leur bonne gestion reflète notre engagement en faveur d'une croissance responsable et sécurisée.

# 03 DIFFUSION DE LA CHARTRE ÉTHIQUE



# 03 DIFFUSION DE LA CHARTRE ÉTHIQUE



## Diffusion de la Charte Ethique

La présente charte est accessible sur l'intranet de l'entreprise.

Elle est remise à tout nouveau collaborateur.

Enfin, elle est portée à la connaissance du public par sa mise en ligne en français et en anglais sur notre site Internet.

## Agir ensemble pour une conduite responsable

Dans le cadre de notre engagement pour une conduite responsable, respectueuse des droits humains, de l'éthique et de la légalité, le groupe Ipra met à disposition une adresse email dédiée permettant de signaler, de manière confidentielle, tout comportement contraire aux principes de la présente charte. Cela inclut notamment les situations de harcèlement, de discrimination, de corruption, de conflits d'intérêts ou toute autre violation éthique.

Toute partie prenante peut adresser un signalement à l'adresse suivante :

[alerte@iprafrance.com](mailto:alerte@iprafrance.com). Les alertes sont traitées avec sérieux, dans le respect strict de la confidentialité et sans représailles pour les personnes de bonne foi.





[www.iprafrance.com](http://www.iprafrance.com)